

mande à Dieu de l'assister et de rendre inviolable la consécration qu'il va conférer à cette Église.

Il procède ensuite à la consécration du sépulcre, où doivent être déposées les Reliques des saints Martyrs conformément à l'usage toujours pratiqué dans l'Église dès ses commencements ; car dans la primitive Église on célébrait préférablement le saint Sacrifice sur le tombeau des Martyrs.

L'Évêque fait d'abord avec le saint Chrême deux onctions en forme de croix aux quatre angles de l'intérieur du sépulcre, en disant :

Que ce sépulcre soit consacré et sanctifié,
au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.
Que la paix soit en cette maison.

Il reçoit ensuite des mains du Diacre les saintes Reliques et les dépose dans le sépulcre. Pendant ce temps le Chœur chante l'Antienne :

Saints de Dieu, vous prenez votre demeure
sous l'autel du très-haut ; intercédez pour nous
auprès de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les
Saints tressailleront d'allégresse dans la gloire,
et ils se réjouiront dans leurs demeures éternelles.

Après avoir déposé les Reliques, l'Évêque les encense ; puis prenant la tablette destinée à fermer le sépulcre, il fait avec le saint Chrême deux onctions au milieu du côté inférieur, en disant :

Que cette tablette soit consacrée et sanctifiée